



VILLE DE SAINTE-ANNE-DE-BELLEVUE

PROVINCE DE QUÉBEC

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE CERTIFICATS D'AUTORISATION POUR LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que des demandes de permis de démolition pour les bâtiments suivants ont été déposés à la Ville, conformément au *Règlement numéro 846 sur la démolition des immeubles et abrogeant le règlement numéro 656* (ci-après le « Règlement ») :

- Bâtiment accessoire : 10A Maple, Sainte-Anne-de-Bellevue (situé sur le lot 1 558 683 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal);
- Bâtiment principal : 145-147, rue Sainte-Anne, Sainte-Anne-de-Bellevue (situé sur le lot 1 556 214 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal).

Le comité d'étude des demandes de permis de démolition, tiendra une séance publique sur lesdites demandes de permis le **7 mai 2024 à 18 h 00** au Centre Harpell, situé au 60, rue Saint-Pierre à Sainte-Anne-de-Bellevue, conformément au Règlement.

Toute personne souhaitant s'opposer à la délivrance d'un certificat d'autorisation pour ces démolitions ou désirant formuler des commentaires relativement aux démolitions proposées doit, dans les 10 jours de la publication du présent avis ou, à défaut, dans les 10 jours qui suivent l'affichage des avis sur l'immeuble faire connaître par écrit son opposition motivée ou ses commentaires à l'attention de :

Me Caroline Plourde, notaire
Greffière adjointe
Service des affaires juridiques et du greffe
109, rue Sainte-Anne
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, H9X 1M2, Canada
cplourde@sadb.qc.ca

Pour toute information, veuillez communiquer avec le service d'urbanisme, permis et inspection au 514-457-5720.

Avis donné à Sainte-Anne-de-Bellevue, le 22 avril 2024.

Me Caroline Plourde, notaire

Greffière adjointe